

Montréal, le 19 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau
 de transport
 Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des documents exigés dans la décision D-2020-146, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Transporteur un délai supplémentaire pour le dépôt de ces documents, soit **jusqu'au 17 décembre 2020 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl